



B2C Protect

La couverture contre les risques de défaut de paiement de vos clients particuliers !

Combinez flexibilité et sécurité.

Pour toute nouvelle construction, transformation ou petite rénovation dans le secteur du bâtiment, les particuliers demandent également de pouvoir bénéficier d'un délai de paiement.

Pour eux, c'est une simple facture, mais, pour vous, c'est un risque supplémentaire de défaut de paiement.

Atradius vous protège contre ce risque spécifique ! C'est d'ailleurs le seul prestataire de services sur le marché à le faire.

Une innovation pour le secteur de la construction

Le problème

Qu'il s'agisse de la livraison de quelques palettes de briques de façade, de l'installation d'une cuisine ou de la rénovation intégrale d'une salle de bains, souvent, vous êtes confrontés à des particuliers demandant un délai de paiement.

Vous savez que d'autres fournisseurs le consentent, mais vous voulez être certain que le particulier en question honorerait ses obligations de paiement à temps ?

La solution

B2C Protect est la solution que nous avons élaborée pour vous assurer une sécurité de paiement pour tous vos clients particuliers !

Grâce à une collaboration idéale entre Atradius, l'assureur-crédit B2B, et le département Atradius Instalment Credit Protection, qui propose depuis plusieurs années une couverture des particuliers à différentes institutions de crédit, nous sommes désormais en mesure d'offrir une assurance-crédit complémentaire sur les particuliers.

Des couvertures comprises entre 1.000 à 50.000 € sont envisageables et celles-ci sont assorties d'une validité allant jusqu'à 18 mois de manière à couvrir facilement presque tous les projets du secteur de la construction !

Informations et avantages pratiques

- Une police B2C Protect pour couvrir vos clients particuliers domiciliés en Belgique et au Luxembourg est souscrite en combinaison avec une police Atradius couvrant également vos risques B2B.
- Par le biais du site Internet www.atradiusicp.com, vous pouvez réaliser toutes les opérations nécessaires à la gestion de votre police (demande de limite de crédit, introduction de dossiers de recouvrement, déclaration de réalisation).
- Grâce à notre grande expérience sur ce marché, nous sommes en mesure de vous donner, dans l'heure, une réponse à toutes vos demandes de couverture.
- Les demandes de couverture sont basées sur la valeur totale du projet (hors acompte).
- Les couvertures B2C Protect sont valables pour toute la période du projet et ne peuvent en aucun cas être annulées par Atradius.
- Selon votre marge brute, le taux de couverture de la police peut varier entre 80 et 90%.
- Dans le cadre du produit B2C Protect, la TVA est toujours couverte à 100%.
- Aucune franchise n'est d'application dans le cadre de B2C Protect.
- Le paiement du sinistre sera versé au plus tard 105 jours à compter de l'échéance de la dernière facture, alors que, normalement, 180 jours sont d'application dans le monde de l'assurance-crédit.
- Il n'existe pas de plafond d'indemnisation dans le cadre de la police B2C Protect.
- Atradius se veut totalement respectueux des lois relatives à la confidentialité des données privées.

Avenue Prince de Liège, 78
B-5100 Namur
Tel : 081/32 42 11
info.be@atradius.com

Jan van Gentstraat 1, bus 201-202
B-2000 Antwerpen
Tel: 03/202 47 47
belgium@atradius.com

www.atradius.be

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros

Immeuble Edeleck,
2-4, Rue du Château d'Eau,
L- 3364 Leudelange
Tel: 352/26 25 87 73
info.lu@atradius.com

FP/B2C/0117